FF TENNIS DE TABLE

LE PARCOURS PRÉVENTION SANTÉ (PPS)

Pour toujours mieux protéger la santé de nos licenciés et adapter les démarches à toutes les situations, la FFTT met en place le Parcours prévention santé (PPS). Simple, personnalisé et sécurisé, il remplace le questionnaire de santé majeur pour l'obtention d'une licence avec pratique sportive.

LE PPS, C'EST QUOI ?

Un parcours en ligne : Un questionnaire et des informations de prévention pour vérifier que la pratique sportive est adaptée à votre situation sans évaluation par un médecin.

Un outil de prévention : Il sensibilise aux signaux d'alerte et oriente vers un bilan médical puis un certificat médical lorsque c'est nécessaire.

Une démarche simple : Le PPS se fait en autonomie, depuis un ordinateur, une tablette ou un téléphone.

QUI EST CONCERNÉ ET À PARTIR DE QUAND ?

À COMPTER DE LA SAISON 2026/2027

PUBLIC CONCERNÉ	DÉMARCHE À RÉALISER	LICENCES CONCERNÉES
- de 18 ans	• Questionnaire de santé mineur • Attestation parentale si toutes les réponses sont négatives • Certificat médical uniquement si le questionnaire le nécessite	Dirigeant, Compétition, Loisir, Liberté
18 à 64 ans	• PPS en ligne chaque année	Dirigeant, Compétition, Loisir, Liberté
65 ans et +	• Certificat médical obligatoire à l'entrée dans chaque catégorie vétéran (V65, V70, V80, V85, V90) • PPS en ligne les autres années	Dirigeant, Compétition, Loisir, Liberté

Dans tous les cas de figure, le présentation d'un certificat médical en cours de validité peut remplacer le PPS ou le questionnaire de santé.

FAQ

Le PPS est-il payant ? *Le PPS est gratuit.*

Comment faire si je ne dispose pas d'un support informatique personnel pour valider mon PPS ?
Je peux continuer de fournir un certificat médical à mon club ou je peux demander au club de suivre mon parcours pps sur un appareil du club (téléphone, tablette, ordinateur).

Dois-je refaire un PPS à chaque saison / prise de licence ?
Le PPS est valable pour une saison sportive. Il doit donc être suivi pour chaque nouvelle prise de licence. Cela ne prend que 5 minutes.

Puis-je remplir mon PPS le jour de ma compétition/ tournoi si j'ai oublié de le valider avant ?
Oui je peux remplir mon pps le jour J car il est actif immédiatement.

Si je me blesse, dois-je revalider mon PPS ?
Comme indiqué dans le PPS, en cas d'arrêt de la pratique sportive pour blessure ou maladie de plus de 30 jours, il faut consulter son médecin pour qu'il valide la reprise sportive. C'est votre responsabilité individuelle. Le PPS reste valable pour toute la saison.

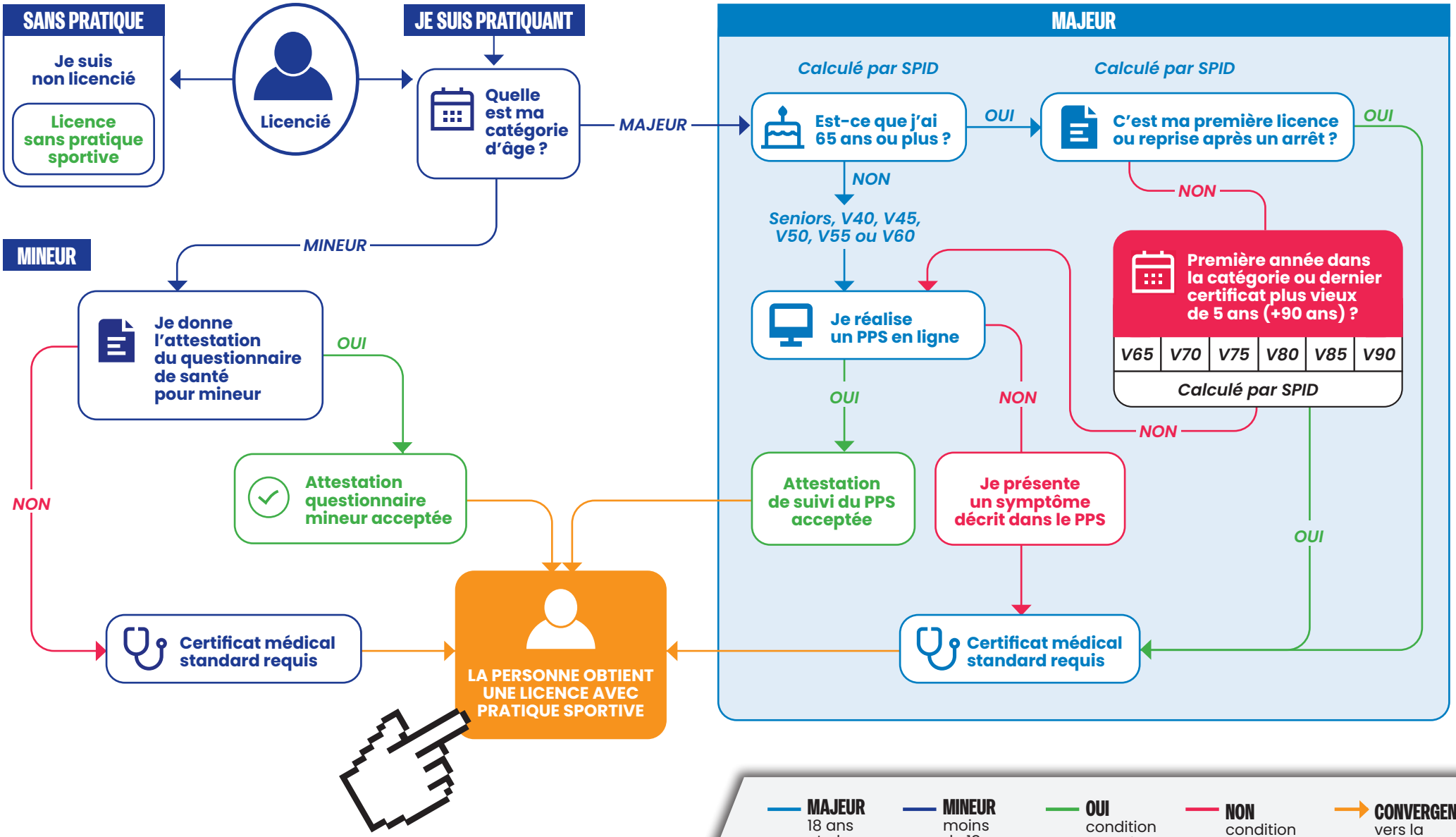
Puis-je revoir les vidéos et relire les informations délivrées dans le PPS ?
Vous pouvez à tout moment revisionner les vidéos en ligne sur votre Espace Licencié. Ces dernières, et plus globalement l'ensemble des informations relatives au PPS seront également consultables sur une page dédiée sur le site www.fftt.com

Mon PPS validé pour le tennis de table est-il valable pour une autre discipline sportive ?
Non, le PPS avec code unique n'est valable valable que pour la prise de licence en tennis de table.

J'ai bien suivi le PPS mais il y a une phrase que je n'ai pas comprise ou j'ai une question ?
Vous pouvez contacter la commission médicale de la FFTT par mail : claire.delpouve@fftt.email

FF TENNIS DE TABLE

PARCOURS EN LIGNE POUR OBTENIR
UNE LICENCE EN RÈGLE AVEC LA CERTIFICATION MÉDICALE



FF TENNIS DE TABLE

TUTORIEL GRAND PUBLIC

Faire son Parcours prévention santé (PPS) en ligne, étape par étape

Prévoir quelques minutes, une connexion internet et vos informations personnelles.

1 SE RENDRE SUR L'ESPACE LICENCIÉ

Se connecter ou créer son compte avec l'adresse mail donnée au club.
https://malicence.fftt.com/login/

2 ACCÉDER AU PPS

Cliquer sur l'onglet PPS dans la barre de menus.

3 VÉRIFIER SON IDENTITÉ

Vérifier que les informations d'identité sont correctes et indiquer le type de licence souhaité.

4 LIRE OU ÉCOUTER LES INFORMATIONS

Lire ou écouter attentivement les informations délivrées.
Si vous ne présentez aucun des symptômes décrits vous pouvez cocher pour valider en bas de page.

5 SUIVRE L'ORIENTATION DONNÉE

Si tout est conforme : le PPS est validé. Si un symptôme est signalé : consulter un médecin.

6 FINALISER LA LICENCE

Le club poursuit l'enregistrement dans SPID et confirme la validation de la licence.

En cas de réponse positive ou de symptôme
Il faut consulter votre médecin avant de reprendre votre pratique sportive.
Un certificat médical sera nécessaire pour valider votre licence avec pratique sportive.
N'ignorez pas un signal d'alerte.

Mineurs
Toute personne mineure doit remplir le questionnaire de santé mineur. En cas de réponse positive, consultez votre médecin avant de reprendre votre pratique sportive. Un certificat médical sera nécessaire pour valider votre licence avec pratique sportive.

Besoin d'aide ?
Le club peut accompagner la personne dans la démarche, sans répondre à sa place dans le PPS.